

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE**  
**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE L'UIB**

La Société Tunisienne d'Investissement (STI) a déclaré avoir franchi à la hausse, le 03 février 2014, le seuil de 5% des actions et des droits de vote de l'Union Internationale de Banques (UIB) suite à l'acquisition sur le marché de 1 000 000 d'actions et droits de vote représentant 5,102% du capital de la société.

La Société Tunisienne d'Investissement –STI a déclaré qu'elle envisage au cours des douze prochains mois de :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 07 février 2014 par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse.